



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

RÈGLEMENT # 283-2023

Règlement de tarification et de frais pour la fourniture de biens et services administratifs

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains services administratifs rendus par la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester;

CONSIDÉRANT les dispositions régissant la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, notamment à l'article 962.1 du Code municipal et aux articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté
appuyé par M. Stéphane Fillion
et unanimement résolu par les conseillers

QUE LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Objet

Le présent règlement a pour but de régir la tarification de services administratifs offerts par la Municipalité, applicable à toute personne ou organisme qui se procure un ou plusieurs biens ou services fournis par la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester.

ARTICLE 3 - Tarification

La tarification imposée par la Municipalité est détaillée dans le tableau suivant :

Description	Tarification	
	Particulier	Organismes locaux
Photocopie ou impression noir/blanc recto	0.25\$	0.10\$
Photocopie ou impression noir/blanc recto/verso	0.35\$	0.15\$
Photocopie ou impression couleur recto	0.50\$	0.25\$
Photocopie ou impression couleur recto/verso	0.75\$	0.40\$

Numérisation d'un document	1.00\$	0.50\$
Numérisation d'un document relié	1.00\$ / page	0.50 / page
Envoi et réception de télécopie sans interurbain	1.00\$	1.00\$
Envoi et réception de télécopie avec interurbain	2.00 \$	2.00 \$

ARTICLE 4- Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 3 juillet 2023


 Mairesse


 Directrice générale/greffière-trésorière

Avis de motion : 5 juin 2023
 Dépôt du projet de règlement : 5 juin 2023
 Adoption du règlement : 3 juillet 2023
 Résolution : 106-07-2023
 Avis de promulgation : 4 juillet 2023